



**PRÉFET
DE VAUCLUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avignon, le 21 novembre 2024

DÉMANTÈLEMENT D'UNE CASSE AUTOMOBILE SAUVAGE SUR LA COMMUNE DU THOR PAR LES SERVICES DE L'ÉTAT.

Ce mercredi 20 novembre 2024, les services de l'État sont intervenus sur la commune du Thor afin de fermer et d'évacuer une casse automobile installée de façon illégale.

Implanté sur le site depuis plusieurs années, ce centre non déclaré de véhicules usagés situé dans une zone agricole portaient de graves atteintes à l'environnement. À l'issue de plusieurs visites et inspections sur le site réalisées par les services de l'État, un arrêté préfectoral a mis en demeure l'exploitant de régulariser sa situation et de faire cesser les atteintes à l'environnement. Le non-respect de ces prescriptions a conduit à infliger une amende administrative à l'exploitant et à ordonner la suppression de l'exploitation.

Tirant les conséquences de l'inaction de l'exploitant, qui ne s'est pas conformé à l'arrêté de suppression d'exploitation, le préfet a décidé, ce 20 novembre 2024, de faire procéder à l'évacuation d'office des véhicules.

Cette opération a mobilisé la gendarmerie de Vaucluse, la police municipale et les équipes de l'unité interdépartementale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL). L'intervention a ainsi permis de vider le terrain en procédant à l'enlèvement, par une société spécialisée, de quarante véhicules et de nombreuses pièces détachées entreposés en toute illégalité. Sept infractions ont également été relevées à cette occasion.

Le préfet de Vaucluse rappelle son engagement dans la lutte contre les atteintes à l'environnement dans le département. Il souligne l'action menée par les services de l'État, à commencer par la DREAL, pour identifier les sites à enjeux, réprimer les infractions et organiser, avec les collectivités concernées, la reprise en main des lieux.

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tel : 04 88 17 80 38

   @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON



Site avant intervention des services de l'Etat



Site après intervention des services de l'Etat

Bureau de la Représentation de l'État et de la Communication Interministérielle

Mél : pref-communication@vaucluse.gouv.fr

Tel : 04 88 17 80 38

[Twitter](#) [Facebook](#) [Instagram](#) @prefet84

www.vaucluse.gouv.fr

2 avenue de la Folie
84000 AVIGNON